Accusé de réception en préfecture 001-210103420-20250410-202507-BF Date de télétransmission : 10/04/2025 Date de réception préfecture : 10/04/2025

MAIRIE DE SAINTE-CROIX Département de l'Ain Arrondissement de Bourg en Bresse Canton de Meximieux

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE-CROIX - N° 2025 - 07 Séance du 07 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 07 avril, le Conseil Municipal de SAINTE-CROIX, étant assemblé en session ordinaire régulièrement au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le jeudi 03 avril, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel LEVRAT.

<u>Présent(es)</u>: Mesdames Florence BERTHIER-CASSET, Cécile BOUCHARD, Laurence CHOUTEAU, Sylvie GENEVOIS-MEITRE, Corine GONIN, Sylvie OBADIA,

Messieurs Alain CURTAT, Alexandre DIDIER, Michel DONGUY, Patrick HAUTAPLAIN, Michel LEVRAT, Frédéric MARTIN, Joël MEANT, Jean-Philippe RABATEL

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales à la nomination du secrétaire de séance. Madame Sylvie GENEVOIS-MEITRE a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombres de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 14

## OBJET : VOTE DES TAUX TFB (TAXE FONCIER BÂTI), TFNB (TAXE FONCIER NON BÂTI) ET THRS (TAXE HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES)

Par délibération du 10 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Depuis 2020, le taux de TH (Taxe Habitation) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Dès 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et aux locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI (Code Général des Impôts).

Suite à ces informations, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 abstentions :

> **DECIDE** de modifier les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les porter à :

Accusé de réception en préfecture 001-210103420-20250410-202507-BF Date de télétransmission : 10/04/2025 Date de réception préfecture : 10/04/2025

Ainsi fait et délibéré, en mairie, Les jour, mois et an ci-dessus.

> Le Maire, Michel LEVRAT

